

Les grèves en France

La fin de la grève à la Compagnie des machines agricoles est marquée par une manifestation

Jeudi soir, les grévistes de la Compagnie internationale des machines agricoles évaouèrent enfin les locaux de l'usine qu'ils occupaient depuis le début du mouvement de grève.

On sait que l'accord s'est réalisé après des pourparlers entre la direction, la Chambre syndicale patronale interprofessionnelle et le syndicat confédéré représenté par son secrétaire général, M. Dhondt. Les entrevues ont eu lieu au siège de la Chambre syndicale, rue Faurive.

Le travail reprendra lundi dans cet établissement.

A l'occasion de cette évacuation, les grévistes de l'usine se sont livrés à une manifestation.

Gros d'environ 2.000 personnes, le cortège a été conduit drapeaux rouges et voisinant avec deux drapeaux tricolores, se rendit à la mairie de Croix.

Un meeting improvisé au cours duquel M. Dumortier, secrétaire général, M. Dhondt, les entrepreneurs ont eu au siège de la Chambre syndicale, rue Faurive.

Les manifestations se dispersèrent ensuite sans incident.

A MARCOU-EN-BARŒUL

Le mouvement de grève, après avoir été en décroissance depuis le début de la semaine, reste maintenant stationnaire. Toutefois un certain nombre d'accords ont été conclus concernant les ouvriers du bâtiment et le travail est repris ou va reprendre inoessamment dans cette catégorie.

D'autre part, à la confiserie Delemme, comptant 44 ouvriers, le conflit est réglé et le personnel continuera à travailler, se séparant de celui de la chocolaterie Delepaule-Havez. Enfin un piquet de grève de cette dernière usine s'est établi en face de la biscuiterie des Arts et la direction de cet établissement, pour éviter tout incident, a fermé ses portes depuis jeudi matin.

A HALLUIN

La situation à Halluin a encore changé vendredi du fait que les 1.800 ouvriers occupés dans les tissages Sion frères et Luthils se sont de nouveau mis en grève.

Par contre, le reprise du travail aurait été décidée pour le lundi 22 juin dans les tissages des établissements Pierre-Schock et Cie, veuve Danette et Orléans.

Ce mouvement de reprise intéresserait 450 ouvriers environ.

A COMINES

Vers la fin de la grève

Huit cents ouvriers ont, vendredi matin, repris le chemin des usines, à Comines. Seuls, la Condière de Comines, l'imprimerie-cartonnerie Debez, le tissage Vienne et Bondouli, le tissage Motte-Bosuet, la Société générale d'entreprises, la briquetterie Carillet, les teintureries peintes, de différentes maisons de la localité, sont encore en grève. Le personnel de ces différentes entreprises forme un total de 647 ouvriers.

Les pourparlers se continuent entre les représentants patronaux et ouvriers des différents établissements en cause.

On espère que la reprise du travail sera complète lundi prochain.

A LILLE

Les entrevues à la Préfecture

Vendredi, M. Carles, préfet du Nord, a reçu une délégation du syndicat ouvrier de la confiserie et de la chocolaterie. A 16 h. ce fut le tour de la délégation ouvrière des voies navigables. A l'issue de cette prise de contact, les délégués ouvriers se sont rendus à la Bourse du Travail où ils ont rendu compte de leur mandat.

Dans le bâtiment

La reprise du travail s'est effectuée vendredi sans incident dans de nombreux chantiers de l'agglomération lilloise et on a enregistré la rentrée de plus de 1.500 ouvriers.

A la Bourse du Travail

Plusieurs réunions se sont tenues hier à la Bourse du Travail, notamment celle des délégués du personnel des magasins de l'Etat, à qui le délégué de la C.O.T. exposa les propositions patronales; après quelques échanges de vues, l'accord fut réalisé et les magasins ouvrirent ce matin, samedi.

Dans les transports

Les ouvriers des entreprises de transports industrielles réunies vendredi matin à la Bourse du Travail, ont décidé de reprendre le travail aujourd'hui samedi. Cette réunion a été suivie d'un cortège qui s'est déroulé dans le calme.

Dans les diverses corporations

Chez les horticulteurs et pépiniéristes, la situation est inchangée. Il en est de même pour le personnel en grève des usines à salaisons salées. Les conseillers, biscuiteries et chocolateries ont décidé de demander l'arbitrage du préfet du Nord. Les entrepreneurs de vidanges auront une entrevue ce matin afin de mettre sur pied les bases d'un accord. Une délégation des ouvriers maîtres rencontrera aussi aujourd'hui les représentants patrons.

Chez les imprimeurs

Dans la plupart des imprimeries lilloises, les ouvriers ont cessé le travail vendredi matin.

Dans la Somme, un enfant est tué par une automotrice

Au passage à niveau non gardé de Le-buquière, le jeune Paul Carion, 10 ans, fils du maire, a été tué sur le coup par une automotrice de la ligne Bapaume-Marcougnon.

Après la mort d'un... pauvre, ses héritiers trouvent une fortune de 800.000 francs

A Mondepuy, près d'Arras, on a découvert le cadavre de Mme Marguerite Notin, 61 ans, qui vivait très misérablement dans une saleté repoussante et vêtue de haillons. Les héritiers ont découvert chez elle 800.000 francs en numéraire et en titres, dont une somme importante de valeurs dans de vieux bijoux de poêle.

Dans la boucherie

La corporation des bouchers, charcutiers de Tourcoing, a eu, vendredi, une assemblée générale extraordinaire, tenue à 16 h. au siège, café du Centre, a adopté l'ordre du jour suivant:

Après avoir entendu l'exposé de la situation actuelle fait par les membres du bureau, les patrons s'engagent, en plein accord, à prendre en considération les revendications de leur personnel afin de résoudre les différents litiges au mieux des intérêts des deux parties.

Un incident

Vendredi après-midi, des ouvriers grévistes de l'alimentation ont circulé en ville dans deux voitures de livraison appartenant à l'un des établissements touchés par la grève. A un certain moment, ils ont été arrêtés dans la circulation. M. le commissaire de police s'est écrié en les faisant conduire au poste central. Ils ont été relâchés après vérification de leur identité.

Les réunions corporatives

Les ouvriers de salaisons de Roubaix et de ses cantons se sont réunis jeudi soir sous la présidence du secrétaire du syndicat cégétiste de l'alimentation, M. Léuridan, en vue de former un syndicat. Il nous fait savoir qu'au cours de cette réunion, une commission a été nommée et que de nombreuses adhésions ont été reçues.

A CROIX, il reste 84 grévistes

Quelques entreprises d'importance secondaire sont encore en grève.

Les Ateliers d'obéissance Mac-Mahon, rue du Crêchet, occupent ordinairement des ouvriers et les établissements Marquet et Cie, rue Jules-Guesde — 27 ouvriers — ayant repris le travail vendredi matin, le nombre total des ouvriers en grève se réduit à 84: Etablissements Bonville, Jondere, rue de l'Anvers, 30 ouvriers; Fortomme, 27, rue du Creusot, 30 ouvriers; Gallois, menuiserie, rue de la Panne, 16 ouvriers; Niset, calorifuge, rue de la Brasserie, 8 ouvriers.

— Voilà un gaillard tout à fait sûr pour trahir, avait-il constaté.

— On ne peut pas dire qu'il se sent le bon ami, monologuait-il alors que le dos tourné, les bandits descendaient l'escalier.

De Pagny était loin de se douter qu'en dehors du danger que présentait pour lui et pour la redoutable organisation dont il était le chef, Paulot et Chappard, un autre danger se dressait, bien plus terrible et bien plus imminent.

— Va, mon brave garçon! Va à répéter à Léon ce que tu viens de me dire de son maître. On saura se venger. Tu ne manquera de rien. Compte sur moi.

— Léon, lui dit le comte, il faut que je sorte immédiatement. J'ai un important rendez-vous d'affaires ce matin. Je vais m'habiller au galop. Cours me chercher une voiture. Tu la feras attendre en face de la porte de l'hôtel.

Léon disparut. Dehors, il trouva le commissaire subversif qui stationnait sur le trottoir à quelques pas de l'hôtel.

En deux mots, il le mit au courant des événements dont il venait d'être le témoin.

— Mon vieux Duru, continue-t-il. Va maintenant me chercher un chauffeur intelligent et copieux, un bien bon affaire. On doit chercher, par ici.

— J'ai cela sous la main, affirma le pseudo-commissionnaire qui perdit et retrouva son accent d'enfant du Massif Central avec une remarquable facilité.

— On ne peut pas dire qu'il se sent le bon ami, monologuait-il alors que le dos tourné, les bandits descendaient l'escalier.

De Pagny était loin de se douter qu'en dehors du danger que présentait pour lui et pour la redoutable organisation dont il était le chef, Paulot et Chappard, un autre danger se dressait, bien plus terrible et bien plus imminent.

— Va, mon brave garçon! Va à répéter à Léon ce que tu viens de me dire de son maître. On saura se venger. Tu ne manquera de rien. Compte sur moi.

— Léon, lui dit le comte, il faut que je sorte immédiatement. J'ai un important rendez-vous d'affaires ce matin. Je vais m'habiller au galop. Cours me chercher une voiture. Tu la feras attendre en face de la porte de l'hôtel.

Léon disparut. Dehors, il trouva le commissaire subversif qui stationnait sur le trottoir à quelques pas de l'hôtel.

En deux mots, il le mit au courant des événements dont il venait d'être le témoin.

— Mon vieux Duru, continue-t-il. Va maintenant me chercher un chauffeur intelligent et copieux, un bien bon affaire. On doit chercher, par ici.

— J'ai cela sous la main, affirma le pseudo-commissionnaire qui perdit et retrouva son accent d'enfant du Massif Central avec une remarquable facilité.

Dernière Heure

Une déclaration du colonel de La Rocque

« Les « Croix de feu » et les « Volontaires nationaux » ne sont pas dissous », dit-il.

Le nouveau statut de la Banque de France est voté par 340 voix contre 208

Paris, 19 juin. — La Chambre se réunit en séance de nuit.

La séance est ouverte à 21 h. 30 sous la présidence de M. H. Duros. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à approuver une convention passée le 18 juin 1936 entre le ministre des Finances et le gouvernement de la Banque de France. Ce statut maximum d'indemnités des Bons ordinaires du Trésor à 26 milliards de francs.

M. Jammy-Schmidt, rapporteur général, expose l'objet de ce projet.

La convention porte à son article 1^{er} que sans préjudice des dispositions des traités et conventions antérieures et par dérogation à l'article 2 de la dernière convention, celle du 23 juin 1928, signée par le président Poincaré, la Banque de France accordera à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 2, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 3, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 4, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 5, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 6, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 7, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 8, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 9, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 10, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 11, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 12, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 13, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 14, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 15, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 16, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 17, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 18, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 19, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 20, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 21, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 22, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 23, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 24, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 25, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 26, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 27, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 28, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 29, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

A l'article 30, il est précisé que les avances provisionnelles de l'Etat, à assurer à l'Etat, des avances provisionnelles non productives d'intérêt, concurremment de quatre milliards de francs. La Banque de France recevra, à titre de remboursement des frais engagés par elle pour le service de ces avances, une commission de 2 pour mille par an de leur montant effectif.

Les bourgmestres socialistes réclament le retrait des gendarmes

A l'issue de la réunion, le télégramme suivant a été adressé à M. le ministre de l'Intérieur:

« Les bourgmestres socialistes de l'arrondissement de Mons, réunis sous la présidence de Louis Piérard, ayant pris connaissance des incidents qui se sont produits dans certaines communes de ce département, déclarent à M. le ministre de l'Intérieur que si le retrait des gendarmes socialistes n'est pas obtenu, ils se voient contraints de mener sous leur propre responsabilité la circulation normale des véhicules dans leurs communes respectives. »

Le général commandant la place de Mons est investi des pouvoirs de police

La situation était plus calme vendredi après-midi. Des soldats de la garnison de Mons se sont installés dans les locaux de la mairie, les pouvoirs de police ayant été transmis au général baron de Hémé de Roubaix Walcourt, commandant la place de Mons.

Dans le pays de Charleroi

La grève continue dans la calme. Les ouvriers de l'usine à gaz de Charleroi ont quitté le travail. La distribution est assurée normalement par les contremaîtres.

La grève à Valenciennes

La grève s'est étendue vendredi aux chemins de fer de Valenciennes. Les ouvriers de la Floridienne à Charleroi, au Commerce à Châtelet, aux services communaux de la Fonderie de Courcelles et de Marcellin.

Les ouvriers ont repris le travail aux chemins de fer de Valenciennes

Les ouvriers ont repris le travail aux chemins de fer de Valenciennes, satisfaction leur ayant été donnée. Au charbonnage du Gouffre à Châtelet, les ouvriers ont poursuivi un portion à coups de pierre, et l'infanterie a dû intervenir au service de maintien.

Dans la Basse-Sambre

Jusqu'à présent, le Condroz était resté en dehors des conflits sociaux; mais, dès jeudi matin, des piquets de grève se sont installés aux abords de Valenciennes.

Dans l'arrondissement de Arrondissement de Bruxelles

Dans l'arrondissement de Bruxelles, les établissements de textile par la grève sont au nombre de 57.

Le mouvement s'est amplifié vendredi dans les industries d'Andriecht et les milieux syndicaux

Le mouvement s'est amplifié vendredi dans les industries d'Andriecht et les milieux syndicaux évaluant le nombre des grévistes à 1.000. Les piquets de grève se sont installés à la distribution des journaux.

Dans le Brabant

Des grévistes de Kessel-Lo ont trébuché sur un camion radiophonique avec lequel ils parcourent les environs de Bruxelles, pour prêcher la grève et déboucher les ouvriers qui travaillent encore.

Dans le Brabant

Des grévistes de Kessel-Lo ont trébuché sur un camion radiophonique avec lequel ils parcourent les environs de Bruxelles, pour prêcher la grève et déboucher les ouvriers qui travaillent encore.

Dans le Brabant

Des grévistes de Kessel-Lo ont trébuché sur un camion radiophonique avec lequel ils parcourent les environs de Bruxelles, pour prêcher la grève et déboucher les ouvriers qui travaillent encore.

Dans le Brabant

Des grévistes de Kessel-Lo ont trébuché sur un camion radiophonique avec lequel ils parcourent les environs de Bruxelles, pour prêcher la grève et déboucher les ouvriers qui travaillent encore.

Dans le Brabant

Des grévistes de Kessel-Lo ont trébuché sur un camion radiophonique avec lequel ils parcourent les environs de Bruxelles, pour prêcher la grève et déboucher les ouvriers qui travaillent encore.

Dans le Brabant

Des grévistes de Kessel-Lo ont trébuché sur un camion radiophonique avec lequel ils parcourent les environs de Bruxelles, pour prêcher la grève et déboucher les ouvriers qui travaillent encore.

Dans le Brabant

Des grévistes de Kessel-Lo ont trébuché sur un camion radiophonique avec lequel ils parcourent les environs de Bruxelles, pour prêcher la grève et déboucher les ouvriers qui travaillent encore.

Dans le Brabant

Des grévistes de Kessel-Lo ont trébuché sur un camion radiophonique avec lequel ils parcourent les environs de Bruxelles, pour prêcher la grève et déboucher les ouvriers qui travaillent encore.

Dans le Brabant

Des grévistes de Kessel-Lo ont trébuché sur un camion radiophonique avec lequel ils parcourent les environs de Bruxelles, pour prêcher la grève et déboucher les ouvriers qui travaillent encore.

Dans le Brabant

Des grévistes de Kessel-Lo ont trébuché sur un camion radiophonique avec lequel ils parcourent les environs de Bruxelles, pour prêcher la grève et déboucher les ouvriers qui travaillent encore.

A ROUBAIX 300 ouvriers des établissements Louis Lepoutre manifestent devant l'Hôtel de Ville contre l'occupation de l'usine

A Roubaix, la situation n'a guère varié. Il s'est produit, toutefois, vendredi matin, dans un calme parfait, d'ailleurs, une manifestation.

Les directeurs, contremaîtres, employés et surveillants de l'industrie textile bénéficieront d'augmentations, de 40 heures et des congés payés

On nous prie d'insérer:

Dans la soirée du 19 juin, M. le secrétaire général de la Commission intersyndicale des industries textiles de Roubaix-Tourcoing, a reçu les commissions des amicales du personnel de direction et de maîtrise, employés, et des surveillants de Roubaix-Tourcoing.

Les établissements qui ont repris

On reprend hier, vendredi: Gymbena, menuiserie, 27, rue de Tania; Delgrange, ébénisterie, 33, rue de la Potellerie.

Les entrevues avec l'inspecteur du travail

L'inspecteur du travail a reçu jeudi: à 9 h. 30, les ouvriers de chez Roubaix-Tourcoing; à 10 h. 30, les ouvriers de chez Roubaix-Tourcoing; à 11 h. 30, les ouvriers de chez Roubaix-Tourcoing.

Dans le bâtiment

On sait que la Chambre syndicale cégétiste a décidé la reprise dans le bâtiment. On sait aussi que telle n'est pas la décision qui a été prise un comité de grève qui siège boulevard de Strasbourg.

Les réunions corporatives

Les ouvriers de salaisons de Roubaix et de ses cantons se sont réunis jeudi soir sous la présidence du secrétaire du syndicat cégétiste de l'alimentation, M. Léuridan, en vue de former un syndicat. Il nous fait savoir qu'au cours de cette réunion, une commission a été nommée et que de nombreuses adhésions ont été reçues.

A CROIX, il reste 84 grévistes

Quelques entreprises d'importance secondaire sont encore en grève.

Dans le bâtiment

La reprise du travail s'est effectuée vendredi sans incident dans de nombreux chantiers de l'agglomération lilloise et on a enregistré la rentrée de plus de 1.500 ouvriers.

A la Bourse du Travail

Plusieurs réunions se sont tenues hier à la Bourse du Travail, notamment celle des délégués du personnel des magasins de l'Etat, à qui le délégué de la C.O.T. exposa les propositions patronales; après quelques échanges de vues, l'accord fut réalisé et les magasins ouvrirent ce matin, samedi.

Dans les transports

Les ouvriers des entreprises de transports industrielles réunies vendredi matin à la Bourse du Travail, ont décidé de reprendre le travail aujourd'hui samedi. Cette réunion a été suivie d'un cortège qui s'est déroulé dans le calme.

Dans les diverses corporations

Chez les horticulteurs et pépiniéristes, la situation est inchangée. Il en est de même pour le personnel en grève des usines à salaisons salées. Les conseillers, biscuiteries et chocolateries ont décidé de demander l'arbitrage du préfet du Nord. Les entrepreneurs de vidanges auront une entrevue ce matin afin de mettre sur pied les bases d'un accord. Une délégation des ouvriers maîtres rencontrera aussi aujourd'hui les représentants patrons.

Chez les imprimeurs

Dans la plupart des imprimeries lilloises, les ouvriers ont cessé le travail vendredi matin.

Dans la Somme, un enfant est tué par une automotrice

Au passage à niveau non gardé de Le-buquière, le jeune Paul Carion, 10 ans, fils du maire, a été tué sur le coup par une automotrice de la ligne Bapaume-Marcougnon.

Après la mort d'un... pauvre, ses héritiers trouvent une fortune de 800.000 francs

A Mondepuy, près d'Arras, on a découvert le cadavre de Mme Marguerite Notin, 61 ans, qui vivait très misérablement dans une saleté repoussante et vêtue de haillons. Les héritiers ont découvert